

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DAMVILLERS SPINCOURT  
Séance du 13 avril 2023 à 20 H 30**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 H 30,  
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
Nouillonpont, après convocation légale, en date du 4 avril 2023 sous la présidence de  
M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Etraye, Gremilly, Merles sur Loison,  
Muzeray, Romagne sous les Côtes, Villers les Mangiennes, Wavrille.

**Conseillers présents :**

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne      | ➤ JOZAN Michel         |
| ➤ BALLIEU Gilberte      | ➤ LAMBERT Jean         |
| ➤ BERTIN Célia          | ➤ LAMBINET Annie       |
| ➤ BIRCKEL Nicolas       | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIVER Eveline         | ➤ LE NENAN Laurent     |
| ➤ BONNE Sylvie          | ➤ MAZET Thierry        |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc      | ➤ MISSLER Jean-Marie   |
| ➤ BRELLE François       | ➤ NIVELET Matthieu     |
| ➤ CAPUT Christophe      | ➤ PERGENT Christian    |
| ➤ DAUTEL Hervé          | ➤ PERIGNON Alain       |
| ➤ DELOUCHE Amélie       | ➤ PIERRE Denis         |
| ➤ DUCHET Benoît         | ➤ POSTAL Anne          |
| ➤ DUCHET James          | ➤ PROT Patrice         |
| ➤ FORGET Lorette        | ➤ RICHARD Philippe     |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile  | ➤ SELLIER Hubert       |
| ➤ FRANTZ Christiane     | ➤ SIMON Alain          |
| ➤ GEORGES Denis         | ➤ THIEBAUT Christian   |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte    | ➤ TRINOLI Massimo      |
| ➤ JEANJEAN Yannick      | ➤ ZANON Jean Luc       |
| ➤ JENNESSON Jean Claude |                        |

**Conseillers excusés :**

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine     | ➤ IORI Anita       |
| ➤ BABIN Bernard       | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ LAROSE Jean Luc  |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne   | ➤ LIGONNET Michel  |
| ➤ FURINA Ernest       | ➤ MICHELS Julien   |
| ➤ GOBERT Dominique    | ➤ PIRAN Serge      |
| ➤ HAUPTMANN Gérard    | ➤ SANSON Nicolas   |
| ➤ HENRY Jean Paul     |                    |

**Conseillers présents non votant :**

- BLONDIN Jean Marie
- RICHIER René

**Participants non élus :**

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme CLEMENT Béatrice
- Mme BREUIL Florence

**Pouvoirs :**

- M. GOBERT Dominique donne pouvoir à M. TRINOLI Massimo.
- Mme ARTISSON Sabine donne pouvoir à Mme ANTOINE Jocelyne.
- M. JACQUE Philippe donne pouvoir à M. JEANJEAN Yannick.
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. CAPUT Christophe.
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne.

**Nombre de membres votants : 44/56**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président indique qu'un calendrier de tournée voirie est élaboré et sera transmis aux communes et aux membres de la CCDS pour permettre de définir les futurs travaux du programme 2023.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

- ⇒ Motion concernant les difficultés de recrutement dans les métiers de la petite enfance

**Ordre du jour:**

1. **Approbation et vote des comptes de gestion 2022.**
2. **Approbation et vote des comptes administratifs 2022.**
3. **Affectation des résultats des CA 2022.**
4. **Approbation et vote des budgets primitifs 2023.**
5. **Examen et vote des taux d'imposition 2023.**
6. **Revalorisation du salaire des vacataires des centres de loisirs.**
7. **Révision des loyers de la maison de santé de Spincourt.**
8. **Ouverture de poste.**
9. **Attribution du marché de création d'un lotissement à Dommary Baroncourt.**
10. **Motion concernant les difficultés de recrutement dans les métiers de la petite enfance.**
11. **Questions diverses.**

# **1. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022**

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats.

## **1.1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-01**

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget général 2022. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Verdun.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget général de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **1.2 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-02**

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget annexe ordures ménagères 2022. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Verdun.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **1.3 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE SPINCOURT**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-03**

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget annexe Maison de Santé de Spincourt 2022. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Verdun.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe Maison de Santé de Spincourt de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **1.4 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ZAE DE DAMVILLERS**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-04**

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget annexe ZAE de DAMVILLERS 2022. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Verdun.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe ZAE de DAMVILLERS de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **1.5 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ZA D'ETON**

### **AFFAIRE N° 2023-04-13-05**

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget annexe ZA d'ETON 2022. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Verdun.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe ZA d'ETON de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **1.6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TRICHES DE DOMMARY BARONCOURT**

### **AFFAIRE N° 2023-04-13-06**

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget annexe Lotissement les Triches de Dommary Baroncourt 2022. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Verdun.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe Lotissement Les Triches de Dommary Baroncourt pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **2. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

### **2.1. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-07**

Un exemplaire du compte administratif 2022 du budget général est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget général est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1<sup>er</sup> Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget général par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2022 du budget général de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **2.2. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-08**

Un exemplaire du compte administratif 2022 du budget annexe ordures ménagères est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget annexe ordures ménagères est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1<sup>er</sup> Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe ordures ménagères par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2022 du budget annexe ordures ménagères de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **2.3. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE SPINCOURT**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-09**

Un exemplaire du compte administratif 2022 du budget annexe Maison de Santé de Spincourt est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget annexe Maison de Santé de Spincourt est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

**Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1<sup>er</sup> Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe Maison de Santé de Spincourt par chapitre.**

**Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2022 du budget annexe Maison de Santé de Spincourt de la CODECOM de Damvillers Spincourt.**

**Voix pour : 43  
Voix contre : 0  
Abstention : 0**

#### **2.4. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ZAE DE DAMVILLERS**

##### **AFFAIRE N° 2032-04-13-10**

**Un exemplaire du compte administratif 2022 du budget annexe ZAE de Damvillers est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.  
Le Président précise que le compte administratif du budget annexe ZAE de Damvillers est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.**

**Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1<sup>er</sup> Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe ZAE de Damvillers par chapitre.**

**Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2022 du budget annexe ZAE de Damvillers de la CODECOM de Damvillers Spincourt.**

**Voix pour : 43  
Voix contre : 0  
Abstention : 0**

#### **2.5. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ZA D'ETON**

##### **AFFAIRE N° 2032-04-13-11**

**Un exemplaire du compte administratif 2022 du budget annexe ZA d'Eton est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.  
Le Président précise que le compte administratif du budget annexe ZA d'Eton est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.**

**Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1<sup>er</sup> Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ZA d'Eton par chapitre.**

**Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2022 du budget annexe ZA d'Eton de la CODECOM de Damvillers Spincourt.**

**Voix pour : 43  
Voix contre : 0  
Abstention : 0**

## 2.6. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TRICHES DE DOMMARY BARONCOURT

AFFAIRE N° 2023-04-13-12

Un exemplaire du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Les Triches de Dommary Baroncourt est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget annexe Lotissement Les Triches de Dommary Baroncourt est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1<sup>er</sup> Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe Lotissement les Triches de Dommary Baroncourt par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Les Triches de Dommary Baroncourt.

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 3. AFFECTATION DES RESULTATS DES CA 2022

### 3.1. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2023-04-13-13

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Budget Général, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

#### Affectation du résultat 2022

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	1 681 706,61 €	5 342 660,13 €
Recettes nettes	2 451 419,28 €	6 113 216,72 €
Résultat de l'exercice 2022	769 712,67 €	770 556,59 €
Résultat global de l'exercice	1 540 269,26 €	
Résultat reporté	- 343 730,74 €	1 181 543,69 €
Résultat de clôture	425 981,93 €	1 952 100,28 €
Solde des restes à réaliser	- 227 622,00 €	
Résultat net de clôture	198 359,93 €	1 952 100,28 €
Résultat global de clôture	2 150 460,21 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2023 du Budget Général :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes : 1 952 100,28 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (solde de l'investissement reporté) en recettes : 425 981,93 €

Voix pour : 44  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

### 3.2. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2023-04-13-14

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Budget annexe ordures ménagères,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,  
Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2022		
NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	14 253,26 €	851 597,93 €
Recettes nettes	20 009,67 €	907 275,89 €
Résultat de l'exercice 2022	5 756,41 €	55 677,96 €
Résultat global de l'exercice	61 434,41 €	
Résultat reporté	62 560,91 €	177 805,26 €
Résultat de clôture	68 317,32 €	233 488,22 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture	68 317,32 €	233 483,22 €
Résultat global de clôture	301 800,54 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2023 du Budget annexe ordures ménagères :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes : 233 483,22 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en recettes : 68 317,32 €

Voix pour : 44  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

### 3.3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2023-04-13-15

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Budget annexe Maison de Santé de Spincourt,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,  
Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

### Affectation du résultat 2022

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	535 613,32 €	97 718,49 €
Recettes nettes	104 234,80 €	100 129,41 €
Résultat de l'exercice 2022	- 431 378,52 €	2 410,92 €
Résultat global de l'exercice	- 428 967,60 €	
Résultat reporté	678 923,11 €	2 013,15 €
Résultat de clôture	247 544,59 €	4 424,07 €
Solde des restes à réaliser	235 619,00 €	
Résultat net de clôture	483 163,59 €	4 424,07 €
Résultat global de clôture	487 587,66 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2023 du Budget annexe Maison de Santé de Spincourt:

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes : 4 424,07 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses : 247 544,59 €

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 3.4. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ZAE DE DAMVILLERS

#### AFFAIRE N° 2023-04-13-16

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Budget annexe ZAE de Damvillers,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

#### Affectation du résultat 2022

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	914,43 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €	914,43 €
Résultat global de l'exercice	914 43 €	
Résultat reporté	- 95 212,85 €	- 3 093,80 €
Résultat de clôture	- 95 212,85 €	- 2 179,37 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture	-95 212,85 €	- 2 179,37 €
Résultat global de clôture	- 97 392,22 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2023 du Budget annexe ZAE de Damvillers :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en dépenses : 2 179,37 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses :

95 212,85 €

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

**3.5. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ZA D'ETON**

AFFAIRE N° 2023-04-13-17

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Budget annexe ZA d'Eton,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

**Affectation du résultat 2022**

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €	0,00 €
Résultat global de l'exercice	0,00 €	
Résultat reporté	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Affectation du résultat		
Résultat de clôture	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Résultat global de clôture	- 102 717,90 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2023 du Budget annexe ZA d'Eton :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en dépenses :

74 113,32 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses :

28 604,58 €

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

**3.6. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TRICHES DE DOMMARRY BARONCOURT**

AFFAIRE N° 2023-04-13-18

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Budget annexe Lotissement Les Triches de Dommarmy Baroncourt,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

### Affectation du résultat 2022

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	3 500,00 €
Recettes nettes	0,00 €	€
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €	3 500,00 €
Résultat global de l'exercice	3 500,00 €	
Résultat reporté		
Résultat de clôture		3 500,00 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture		3 500,00 €
Résultat global de clôture	3 500,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2023 du Budget annexe Lotissement Les Triches de Dommary Baroncourt :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en dépenses : ..... 3 500 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses : ..... 0 €

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 4. APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Les principales données des budgets présentés en séance sont jointes en annexe du présent compte rendu.

### 4.1 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2023

Le Président présente les différentes sections du budget.

Après présentation, le Président demande s'il y a des observations.

Concernant la section de fonctionnement :

- Mme ANTOINE demande si des crédits suffisants ont été envisagés pour la partie des charges de personnel, considérant qu'il est possible qu'une nouvelle hausse du point d'indice soit actée prochainement.

Le Président indique que les services ont essayé calculer au plus près tout en considérant que certains postes de contractuels n'ont pas été pourvus.

- Le Président indique que les subventions aux associations ne seront pas votées et individualisées lors de cette séance. Une enveloppe sera votée à l'article budgétaire correspondant au budget et les montants exacts seront votés lors d'un prochain conseil.

Concernant la section d'investissement :

- Le Président indique avoir repris les crédits équivalents sur les opérations du budget 2022 qui ne sont pas dans les restes à réaliser et avoir prévu l'ouverture de deux nouvelles opérations : une pour le projet d'extension de la maison de santé de Damvillers et une pour le programme voirie 2023.
- Une opération pour la rénovation énergétique des bâtiments a été réabondée afin de prévoir des travaux d'énergie renouvelable et d'économies d'énergies.

Il n'y a pas d'autres observations.

Au préalable du vote, le Président remercie Mme POSTAL pour son aide et sa collaboration pour la préparation des budgets intercommunaux en lien avec les services. Il souligne toute l'implication du directeur et de la directrice adjointe dans la préparation de tous les documents budgétaires.

#### **AFFAIRE N° 2023-04-13-19**

Le budget primitif général 2023 est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif général 2023 de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4.2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2023**

Le Président laisse la parole à Mme ANTOINE pour présenter le budget OM.

Concernant la section de fonctionnement :

- Mme ANTOINE indique que les charges à caractère générales prévues restent élevées et encore à la hausse. Effectivement, les principaux postes de dépenses ne sont pas à la baisse avec le maintien de l'envolée continue de la TGAP et des frais de traitement. La hausse incontournable des frais de collecte, liée aux prix de l'énergie a cependant été contenue grâce au passage de la collecte en C0,5 décidée en fin d'année 2022.
- Mme ANTOINE indique que ces chiffres mettent enfin en avant un excédent de fonctionnement pour ce budget en déficit depuis plusieurs années. Toutefois, cet excédent reste fragile et ne permet pas d'envisager les travaux d'investissement de mises aux normes de nos déchetteries. Ces chiffres devraient à peine permettre d'assumer la nouvelle hausse des coûts subis par la collectivité.
- Mme ANTOINE indique d'ailleurs qu'une commission devrait se tenir début mai avec l'objectif de visiter la nouvelle déchetterie de la CC d'Argonne Meuse. Cela permettra d'échanger avec des territoires voisins sur leur organisation et voir ce qui pourrait être envisagé sur notre EPCI.

- M. BLONDIN demande quel est le niveau des impayés et qu'elle est la tendance de leur montant ?

Le Président indique que ceux-ci augmentent de façon importante chaque année et que les marges de manœuvres restent limitées pour les recouvrements. Il est important d'avoir un appui des Maires des communes qui détiennent des informations importantes sur la situation réelle des gens.

#### **AFFAIRE N° 2023-04-13-20**

Le budget primitif annexe 2023 « services des ordures ménagères » est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2023 « services des ordures ménagères » de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4.3 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « MAISON DE SANTE » 2023**

##### **AFFAIRE N° 2023-04-13-21**

Le budget primitif annexe 2023 « maison de santé » est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2023 « maison de santé » de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4.4 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ZAE DE DAMVILLERS » 2023**

##### **AFFAIRE N° 2023-04-13-22**

Le budget primitif annexe 2023 de la ZAE de Damvillers est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2023 de la ZAE de Damvillers de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4.5 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ZA D'ETON » 2023**

##### **AFFAIRE N° 2023-04-13-23**

Le budget primitif annexe 2023 de la ZA d'Eton est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2023 de la ZA d'Eton de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4.6 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOTISSEMENT LES TRICHES DE DOMMARY BARONCOURT » 2023**

##### **AFFAIRE N° 2023-04-13-24**

Le budget primitif annexe 2023 du lotissement Les Triches à Dommary Baroncourt est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2023 du lotissement Les Triches à Dommary Baroncourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **5. EXAMEN ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le montant des bases prévisionnelles des impositions locales pour l'année 2023 et les produits attendus à taux constants. Ces informations ont été transmises par la DGFIP dans l'état fiscal 1259 FPU.

A titre d'information, le Président détaille également le montant des autres impositions des allocations compensatrices.

A taux constants, les propositions de taux et de produit fiscal sont les suivantes :

	Bases effectives 2022 pour mémoire	Bases prévisionnelles 2023	Taux proposés pour 2022	Produits attendus
Taxe foncière bâti	5 226 257 €	5 626 000 €	17,78	1 000 303 €
Taxe foncière non bâti	1 813 428 €	1 942 000 €	24,37	473 265 €
Taxe hab additionnelle	676 910 €	724 969 €	15,20	110 195 €
Cotis. fonc. entreprises	662 116 €	745 300 €	18,75	139 744 €
<b>TOTAL TF/TH/CFE</b>				<b>1 723 507 €</b>

IMPÔTS / ALLOCATIONS COMPENSATRICES	MONTANT
Compensation TVA au titre de la perte de la CVAE	165 180 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	54 555 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 495 €
Produit taxe additionnelle foncier non bâti	6 026 €
Fraction de TVA Nationale	1 151 194 €
Compensation taxe foncière bâti	53 410 €
Compensation taxe foncière non bâti	52 €
Compensations CFE	91 354 €

Ces montants sont basés sur des taux d'imposition inchangés pour l'année 2023.

Le Président indique que certaines collectivités décident d'augmenter leurs taux modestement chaque année et que ceci pourrait être envisagé. Toutefois, considérant la revalorisation très forte des bases fiscales cette année, calculée par l'Etat à plus de 7,1%, cela ne paraît pas judicieux, tout en considérant également l'effort déjà demandé aux habitants l'année dernière.

Il indique également que les règles d'attribution du FPIC ont évoluées avec la loi de Finance 2023 et que le critère d'effort fiscal a été supprimé. Celui-là même qui a amené l'exclusion de la CCDS du dispositif alors qu'elle était éligible à ce fonds. Les services de la CCDS ont sollicité les services de l'Etat pour connaître l'impact de cette décision mais ceux-ci n'ont pas pu apporter de réponses dans l'immédiat.

Aussi, il a été décidé de ne pas prévoir l'éventuel versement du FPIC sur le budget primitif.

#### AFFAIRE N° 2023-04-13-25

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, indiquant que les établissements publics de coopération intercommunale appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique sont substitués à leurs communes membres pour la perception de la fiscalité professionnelle (CVAE, CFE, TASCOM, IFER, TAFNB),

Vu l'état 1259 FPU transmis par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu la délibération de la CODECOM du 30 mars 2017 validant le pacte fiscal et financier avec certaines communes membres,

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget général 2023,

Considérant l'analyse financière réalisée par la CODECOM,

Considérant les propositions de taux et de produit fiscal suivant :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

↳ Que les taux de fiscalité seront inchangés pour l'année 2023.

↳ De fixer les taux d'imposition suivants :

	Bases effectives 2022 pour mémoire	Bases prévisionnelles 2023	Taux proposés pour 2022	Produits attendus
Taxe foncière bâti	5 226 257 €	5 626 000 €	17,78	1 000 303 €
Taxe foncière non bâti	1 813 428 €	1 942 000 €	24,37	473 265 €
Taxe hab additionnelle	676 910 €	724 969 €	15,20	110 195 €
Cotis. fonc. entreprises	662 116 €	745 300 €	18,75	139 744 €
TOTAL TF/TH/CFE				1 723 507 €

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 6. REVALORISATION DU SALAIRE DES VACATAIRES DES CENTRES DE LOISIRS

AFFAIRE N° 2023-04-13-26

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont autorisés recruter des vacataires.

Il précise que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- ↳ Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- ↳ Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- ↳ Rémunération attachée à l'acte.

Dans ce contexte, la CCDS recrute des vacataires pour effectuer des missions d'encadrement de mineurs dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs durant les vacances scolaires. Leur rémunération est basée sur la grille votée en conseil communautaire du 19 juin 2019 et n'a jamais été réévaluée depuis cette date.

Il convient donc de réévaluer la grille de rémunération des vacataires.

M. LE NENAN demande pourquoi ces prestations ne sont pas payées au niveau du SMIC.

M. TRINOLI rappelle que ce type de recrutement relève du statut de la vacation, utilisé généralement pour les activités extra-scolaires. Il explique de plus que revoir ce niveau de rémunération trop fortement

impliquerait forcément une révision des tarifs auprès des familles, sachant que la CCDS participe déjà financièrement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire – Jeunesse »,

Considérant que les conditions de recrutement de vacataires sont remplies,

Considérant les activités du centre de loisirs estival et les amplitudes des journées pour les animateurs lors des semaines de « camp »,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer la rémunération de chaque vacation selon le tableau suivant :

VACATAIRE DIPLOME Bafa	VACATAIRE STAGIAIRE Bafa	VACATAIRE NON DIPLOME Bafa
CENTRE DE LOISIRS SANS CAMPING		
70 € BRUTS/JOUR	60 € BRUTS/JOUR	50 € BRUTS/JOUR
CENTRE DE LOISIRS AVEC CAMPING		
80 € BRUTS/JOUR	70 € BRUTS/JOUR	60 € BRUTS/JOUR

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 7. REVISION DES LOYERS DE LA MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

### AFFAIRE N° 2023-04-13-27

Le président informe les membres du conseil : par délibération du 19 septembre 2022, le conseil communautaire avait acté le principe des loyers suivants pour la maison de santé de Spincourt.

- Loyer de 4 € HT au mètre carré.
- En cas d'installation de la climatisation, ce loyer serait porté à 4,20 € HT au mètre carré.

Une superficie de 914,55 mètres carrés avait été déterminée.

Cependant la surface considérée ne prenait pas en compte les locaux techniques également mis à la disposition des professionnels (salle d'archives, rangement, ...).

Or le bail commercial fait état de ces surfaces supplémentaires et mentionne une superficie totale de 960,02 m<sup>2</sup>.

Par conséquent, il convient de reprendre une délibération fixant les surfaces à 960,02 mètres<sup>2</sup>.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Considérant le bail commercial établi suite aux travaux d'extension de la maison de santé portant la superficie des biens loués à 960,02 mètres<sup>2</sup>,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

Décide :

- ⇒ Un tarif de 4 € HT par mètre carré sera appliqué.
- ⇒ Un tarif de 4,20 € par mètre carré sera appliqué en cas travaux d'installation de climatisation.
- ⇒ La surface des biens loués est de 960,02 mètres<sup>2</sup>.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **8. OUVERTURE DE POSTE.**

**AFFAIRE N° 2023-04-13-28**

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'un recrutement pour le service des ressources humaines a été effectué. Il convient donc d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal à 35 heures à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Sous réserve de l'avis du comité social territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Décide :

### **1. Ouverture de poste au 01/05/2023**

1 Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe      35,00/35<sup>ème</sup>

Voix pour : 44  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

M. LE NENAN demande si le poste correspond bien à une création.

Le Président rappelle que la gestion d'une collectivité de 130 agents demande beaucoup de temps et de travail et que les services sont déjà tendus avec des postes non pourvus. La personne recrutée de plus n'est pas spécialisée en RH, il est donc impératif de prévoir un tuilage.

Le Président indique qu'il souhaite également proposer à Mme TUCCONI responsable RH un contrat de quelques heures après son départ à la retraite afin de continuer à aider ses collègues.

## 9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CRÉATION D'UN LOTISSEMENT A DOMMARY BARONCOURT

AFFAIRE N° 2023-04-13-29

Le Président informe les conseillers des résultats des offres présentées par les entreprises.

Estimation :

Tranche Ferme (TF) : .....226.488,00 € H.T

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : .....193.365,00 € H.T

TF+PSE : .....419.853,00 € H.T

Entreprise	TF - Montant H.T.	PSE - Montant H.T.	TF+PSE - Montant H.T.	Ecart par rapport à l'estimation
BERTHOLD	262.589,80 €	198.652,60 €	461.242,40 €	+ 10%
COLAS	191.654,60 €	162.854,72 €	354.509,32 €	- 16%
EUROVIA	218.405,84 €	170.971,85 €	389.377,69 €	- 7%
TP COLLE	236.044,00 €	206.229,00 €	442.273,00 €	+ 5%

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Création et entretien de la voirie – éclairage public »,

Considérant l'avis d'appel à la concurrence pour une procédure adaptée ouverte, publiée sur le site Xmarchés sous la référence 2023-01-VOI, en date du 10 mars 2023, mise en ligne le 11 mars 2023,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études IDP CONSULT,

Considérant l'avis de la CAO réunie le 12 avril 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux de création d'un lotissement à Dommary Baroncourt à la société COLAS jugée mieux disante pour un montant de 354 509,32 €.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 44  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

M. JENNESSON demande quel est le linéaire prévu.

Le plan du projet et le quantitatif estimatif réalisé par la maîtrise d'œuvre est présenté lors du conseil.

## **10. MOTION PORTANT SUR LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE**

M. TRINOLI fait un point sur la situation actuelle des services de petite enfance.

Il indique qu'ALYS, gestionnaire de la crèche de Damvillers a écrit à la CCDS pour faire part de ses difficultés, ainsi qu'au Département. La crèche de Damvillers pour laquelle la CCDS vient de financer des travaux d'agrandissement pour répondre aux besoins des familles ne peut pas voir les places d'accueil augmenter pour le moment car ALYS ne dispose pas du nombre d'auxiliaires de puériculture suffisant.

M. TRINOLI indique qu'il a aussi des alertes récurrentes sur nos crèches d'Arrancy et Spincourt. Cela va engendrer de grandes difficultés pour les familles.

Ces problèmes sont connus et récurrents. La CCDS a ainsi décidé de prendre des contrats d'apprentissage pour disposer de professionnels formés. Malheureusement rien ne garantit le maintien des jeunes diplômés notamment avec la concurrence du Luxembourg. Il indique aussi mener des actions via le RPE pour revaloriser le métier d'assistante maternelle.

MME BONNE demande s'il envisageable de prendre des personnes d'une trentaine d'années qui n'auraient pas toujours fait des études et qui recherchent du travail.

M. TRINOLI indique que la CCDS fait beaucoup pour accueillir des jeunes en formation et tout type de demande de stages mais que les écoles ne sont pas à proximité et que cela pose des soucis pour permettre aux personnes du territoire d'avoir accès à ces formations.

Le Président indique que la Département a également pris une motion sur ce sujet.

Une motion sera votée lors du prochain conseil.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

La séance est levée à 23 H 30.

### Ordre du jour :

1. Approbation et vote des comptes de gestion 2022.
2. Approbation et vote des comptes administratifs 2022.
3. Affectation des résultats des CA 2022.
4. Approbation et vote des budgets primitifs 2023.
5. Examen et vote des taux d'imposition 2023.
6. Revalorisation du salaire des vacataires des centres de loisirs.
7. Révision des loyers de la maison de santé de Spincourt.
8. Ouverture de poste.
9. Attribution du marché de création d'un lotissement à Dommary Baroncourt.
10. Questions diverses.

### Conseillers présents :

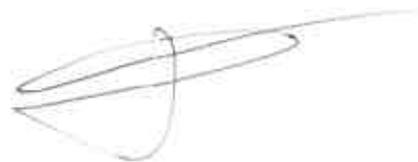
- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne      | ➤ JOZAN Michel         |
| ➤ BALLIEU Gilberte      | ➤ LAMBERT Jean         |
| ➤ BERTIN Célia          | ➤ LAMBINET Annie       |
| ➤ BIRCKEL Nicolas       | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIVER Eveline         | ➤ LE NENAN Laurent     |
| ➤ BONNE Sylvie          | ➤ MAZET Thierry        |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc      | ➤ MISSLER Jean-Marie   |
| ➤ BRELLE François       | ➤ NIVELET Matthieu     |
| ➤ CAPUT Christophe      | ➤ PERGENT Christian    |
| ➤ DAUTEL Hervé          | ➤ PERIGNON Alain       |
| ➤ DELOUCHE Amélie       | ➤ PIERRE Denis         |
| ➤ DUCHET Benoît         | ➤ POSTAL Anne          |
| ➤ DUCHET James          | ➤ PROT Patrice         |
| ➤ FORGET Lorette        | ➤ RICHARD Philippe     |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile  | ➤ SELLIER Hubert       |
| ➤ FRANTZ Christiane     | ➤ SIMON Alain          |
| ➤ GEORGES Denis         | ➤ THIEBAUT Christian   |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte    | ➤ TRINOLI Massimo      |
| ➤ JEANJEAN Yannick      | ➤ ZANON Jean Luc       |
| ➤ JENNESSON Jean Claude |                        |

**Le Président**



**Jean Marie MISSLER**

**la secrétaire**



**Gilberte BALLIEU**

